Direction Départementale de l'Équipement
Seine-et-Marne
Service Études et Prospective
Pôle Environnement
POUR COPIE CONFORME
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau
Signé : Dominique OTTAVI
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 93 DAI 1 URB 191 en date du 21 décembre 2022
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
Signé : Jean-François SAVY
PRÉFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE
Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
Risque inondation
VALLÉE DE LA SEINE
Plan de zonage réglementaire
Communes de Thomery et Champagne-sur-Seine
Zone rouge
Zone marron
Zone jaune foncé
Zone jaune clair
Zone bleu foncé
Zone bleu clair
Zone verte
Zone grise
Zone d'enjeu stratégique régional
Planche 3/5
Les altitudes du fond de plan sont rattachées au système NGF (orthométrique). Pour un rattachement altimétrique IGN 1969, ajouter 37 cm.
Les altitudes supplémentaires du terrain naturel figurant dans la zone inondable sont rattachées au système altimétrique IGN 1969 (48.9) ainsi que l'altitude des PHEC (49.15)
Échelle : 1/5000
l'Ile de St-Aubin
Thomery
l'Allée
la Croix Blanche
les Hautes Prés
la Croix de Edme
les Pleux
la Fosse
aux Boulins
le Fourneau
les Mares de By
les Frailons
Bois de By
FONTAINEBLEAU
les Marcillons
les Dameux
le Centre de la Plaine
les Poiriers
la Croix de Poissaint
les Basses Pierres
Champagne sur Seine
Champagne-sur-Seine
Bois des Cailloux
les Cailloux
les Montreines
la Garde de Dieu
les Bas Godernes
SEINE
(Fleuve)
le Lutin
la Bosse
St-Mamm
PHEC 47.10
PHEC 47.20
PHEC 47.30
PHEC 47.38
PHEC 47.46
PHEC 47.54
PHEC 47.63
PHEC 47.72
PHEC 47.81
PHEC 47.90
PHEC 47.96
PHEC 48.07
PHEC 48.11
PHEC 48.15
PHEC 48.24
PHEC 48.30
PHEC 48.37
PHEC 48.44
PHEC 48.53
PHEC 48.60
PHEC 48.70